Le 7 février 2022,

Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent(e),

La réforme de la santé au travail du 2 août 2021 applicable au 1er avril et la nécessité de mieux répondre aux enjeux de nos adhérents en matière de prévention et de santé au travail sur notre territoire nous ont conduits à étudier un rapprochement de nos services de santé au travail. La décision de conduire ce projet de fusion a été prise paritairement au sein des commissions de contrôle et des conseils d’administration afin d’intensifier les collaborations efficientes existantes ainsi que dans un souci de cohérence et d’amélioration de l’offre de service en Prévention/Santé/Travail en Isère.

Aussi, à partir du 1er avril 2022, si les assemblées générales extraordinaires qui se tiendront le mois prochain le décident, votre nouveau service de santé au travail deviendra **PST (Prévention et Santé au Travail) 38**. Les 200 collaborateurs regroupés au sein de PST 38 resteront répartis dans leurs 21 centres actuels et assureront leurs missions de prévention et de suivi de l’état de santé auprès de 182 000 salariés au sein de 13 800 établissements.

Notre engagement est de nous améliorer afin de mieux garantir les 4 missions de notre stratégie globale de prévention : **action en entreprise, surveillance de l’état de santé des salariés, conseil, traçabilité et veille sanitaire.** Ce rapprochement qui prendrait effet le même jour que la mise en application de la dernière réforme en santé travail permettrait d’unir nos forces afin de poursuivre le développement des actions suivantes :

* Le maintien d’un service de proximité
* Une nouvelle offre de service plus étoffée, innovante et adaptée à vos besoins
* Des formalités d’adhésion simplifiées via le numérique
* Une aide auprès de toutes les entreprises à l’évaluation des risques professionnels
* Des conseils et des sensibilisations sur des thématiques de prévention vous concernant
* Un suivi individuel et adapté de l’état de santé de tous les salariés
* Un maintien dans l’emploi renforcé avec des équipes dédiées à la prévention de la désinsertion professionnelle
* La mesure de votre satisfaction et de l’effectivité du service rendu
* L’obtention d’une certification qualité par un organisme externe indépendant.

Comptant sur votre collaboration dans la mise en œuvre de nos missions, nous restons à votre écoute et à votre service. Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent(e), l’expression de nos salutations dévouées.

Olivier BENFERHAT, Président du Conseil d’Administration du SISTNI,

Sophie BROCCHETTO, Présidente du Conseil d’Administration du SMI 38,

Jean-Pierre DELANGLE, Président du Conseil d’Administration de l’APMPP,

Julien SERVETTAZ, Président du Conseil d’Administration de MT2i.